



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

CITOYEN DE L'UNION EUROPÉENNE, EEE OU SUISSE

Renouvellement

Cette démarche s'effectue uniquement sur rendez-vous.

Les prises de rendez-vous s'effectuent uniquement sur le site internet de la préfecture de la Corrèze (www.correze.gouv.fr).

Aucun rendez-vous ne sera donné aux guichets

Les dossiers doivent être complets et le formulaire rempli avant votre arrivée au guichet. Vous devez présenter les exemplaires originaux et fournir une copie des documents suivants (accompagnés de leur traduction en français par un traducteur agréé près une cour d'appel, pour les documents d'état civil) :

Pour mémoire, les ressortissants européens n'ont aucune obligation de détenir un titre de séjour pour prouver la régularité de leur séjour en France

1. Documents communs

■ **Indications relatives à l'état-civil et à la nationalité**

- passeport (pages relatives à l'état-civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et de sortie) ou document d'identité avec photo justifiant de votre état-civil et de votre nationalité ;
- extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale de l'acte de naissance ;
- si vous êtes marié et/ou avez des enfants : carte de séjour ou d'identité du conjoint + extrait d'acte de mariage + extraits d'actes de naissance des enfants avec filiation.

Les documents d'état-civil rédigés en langue étrangère doivent être traduits en langue française par un traducteur interprète agréé près une cour d'appel

■ **Justificatif de domicile récent:**

- facture ou échéancier (électricité, gaz, eau, téléphone fixe, internet, etc.), bail ou quittance de loyer (si locataire d'un organisme de type Office HLM), taxe d'habitation, attestation d'assurance habitation ;
- **si hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
- **si hébergement à titre gratuit chez un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée + copie de sa carte d'identité ou de séjour + acte de propriété ou taxe d'habitation, ou copie du bail de location, ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe, internet, etc.

■ **3 photographies d'identité** récentes et ressemblantes, tête nue au format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC/19794-5:2005 (pas de copie)

■ **Le formulaire se trouvant à la suite de cette fiche, dûment complété, daté et signé par le demandeur**

2. Documents spécifiques au titre sollicité

2.1 Exercice d'une activité salariée (art L.121-1 1° du CESEDA)

- **justificatif d'activité** : formulaire de déclaration d'engagement ou d'emploi (CERFA n°65-0056) ou attestation d'emploi établie par l'employeur, précisant le nombre d'heures travaillées et copie des 3 dernières fiches de paye
- Cas particulier : **en cas de cessation d'activité salariée**, justificatif de maintien de droit (art R.121-6 du CESEDA) : soit un certificat d'incapacité de travail, soit une attestation de fin d'activité ou une lettre de licenciement, accompagnées d'une attestation d'inscription à Pôle Emploi, et précisant dans tous les cas la durée d'occupation de l'emploi, soit une attestation de suivi de stage

2.2 Exercice d'une activité non salariée (art L.121-1 1° du CESEDA)

- tout document prouvant l'exercice régulier, effectif et durable de l'activité, selon la nature de celle-ci :
 - ✓ immatriculation aux registres légaux (registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers)
 - ✓ affiliation à des organismes professionnels et à des organismes de sécurité sociale
 - ✓ souscription d'assurances
 - ✓ bail professionnel
 - ✓ contrats de vente ou de prestations
 - ✓ formulaire de déclaration de chiffre d'affaires
 - ✓ livre des recettes et des achats
- Cas particulier : **en cas de cessation d'activité salariée**, se référer au point 2.1

2.3 Non actif (art L.121-1 2° du CESEDA)

- **justificatif d'assurance maladie**: attestation de prise en charge par une assurance des frais de couverture maladie et, le cas échéant, maternité.
- **justificatif de ressources** : tout document permettant de justifier de la réalité des ressources possédées par le requérant et de la durée pendant laquelle il en disposera (relevés de compte bancaire, bulletins de pension, etc.)

Le montant minimal exigé est équivalent à celui du revenu de solidarité active (RSA) ou de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) selon les cas, calculé en fonction de la composition de la famille

2.4 Etudiant (art L.121-1 3° du CESEDA)

- **justificatif de suivi d'études** : attestation d'inscription dans un établissement agréé ou carte d'étudiant
- **justificatif d'assurance maladie**: attestation de prise en charge par une assurance des frais de couverture maladie et, le cas échéant, maternité.

Pour la première année de séjour, la carte européenne d'assurance maladie ou le formulaire européen de continuité de la prise en charge dans le pays d'origine sont acceptés
- **justificatif de ressources** : déclaration ou tout autre moyen équivalent laissé au choix, garantissant qu'il dispose pour lui, et le cas échéant pour sa famille, de ressources suffisantes

2.5 Séjour permanent (art L.122-1 du CESEDA)

- **attestation sur l'honneur** par laquelle le demandeur certifie ne pas s'être absenté de France pendant plus de 2 ans consécutifs depuis l'acquisition du droit de séjour permanent, sauf en cas d'absence prolongée prévue à l'article R 122-3 du CESEDA
- le cas échéant, tout document prouvant le séjour continu : quittances de loyers ou de charges, factures, attestation d'emploi, certificats de pension...

Demande de renouvellement d'un titre de séjour mention "citoyen UE,EEE ,Suisse"

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Pays de naissance :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :





Je sollicite le renouvellement de mon titre de séjour mention "citoyen UE,EEE,Suisse" :

- activité salariée
- activité non salariée
- non actif
- séjour permanent

Je joins à cette demande l'ensemble des pièces nécessaire à son examen. Je suis informé que d'autres documents pourront éventuellement m'être demandés ultérieurement.

Fait à Tulle le.....

Signature

cadre réservé à l'administration